



ARRETE N° 2026-10
PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES EXTERIEURS
DU C.C.A.S DE LOVAGNY

Le Maire de Lovagny,

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 20.03.2026/05 du 20 Mars 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Lovagny à douze et procédant à l'élection des six membres élus du Conseil d'Administration du CCAS de Lovagny ;
VU la désignation de Monsieur Henri COMBET, en qualité de représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales en date du 2 Avril 2026 ;
VU les candidatures de Monsieur Bernard MIGUET et Monsieur Jean-Camille VIVINUS, oeuvrant dans les milieux associatifs d'aides à la personne ou d'animation ;
VU la candidature de Monsieur François-Eric CARBONNEL, Vice-Président de l'ADMR Les Petites Usses et Fier, oeuvrant auprès des personnes âgées et handicapées ;
VU la candidature de Monsieur Gérard BEL, Président de l'ADMR d'Annecy Lac, oeuvrant auprès des personnes âgées et handicapées ;
VU la candidature de Madame Marie-Claude BEE ;

CONSIDERANT le recours gracieux formulé par Madame la Préfète de Haute-Savoie daté du 03 Juin 2026, reçu en mairie le 05 Juin 2026, demandant à la commune de retirer l'arrêté 2026-07 du 23 Avril 2026 et d'en établir un nouveau désignant le nombre exact de membres extérieurs décidé par le conseil municipal ;

ARRETE

Article 1 : Le présente arrêté retire l'arrêté n° 2026-07.

Article 2 : Sont nommés en qualité de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Lovagny :

- Monsieur Henri COMBET
- Monsieur Bernard MIGUET
- Monsieur Jean-Camille VIVINUS
- Monsieur François-Eric CARBONNEL
- Monsieur Gérard BEL
- Madame Marie-Claude BEE

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- à l'UDAF,
- aux intéressés.

Fait à Lovagny, le 02 Juillet 2026.

Le Maire,

Henri CARELLI



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 074-217401520-20260702-AR02072026_10-AR

